

**CNW : CODE 67
PLUS SERVICE AUX HEBDOS
POUR DIFFUSION LE JEUDI 2 JUILLET 2015, À 17 H 30**

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités

LE DÉPUTÉ MARC CARRIÈRE PARTICIPE À L'INAUGURATION DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS À NOMININGUE

Un investissement provincial-municipal de 1 159 465 \$

Nomingue, le 2 juillet 2015 — Le député de Chapleau et adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Marc Carrière, au nom du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, est fier de participer aujourd'hui à l'inauguration de la nouvelle caserne de pompiers à Nomingue. Il profite de l'occasion pour rappeler la contribution financière gouvernementale de 753 652 \$ consentie pour la réalisation de ce projet. Cette aide provient du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

« La nouvelle caserne de pompiers permet maintenant de répondre plus efficacement aux appels d'urgence dans la municipalité. Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour tous les citoyens de Nomingue et de la région qui peuvent maintenant compter sur une caserne de pompiers qui répond aux exigences du service d'incendie. Voilà une action concrète qui garantit un service essentiel à la population d'ici », a déclaré le député Marc Carrière.

« Nous travaillons activement avec les municipalités afin de bâtir un meilleur avenir pour tous les Québécois, et la nouvelle caserne de pompiers inaugurée aujourd'hui à Nomingue illustre bien cette collaboration. Cette nouvelle infrastructure permet à la municipalité d'accroître la sécurité des citoyens et des pompiers, contribuant ainsi à leur qualité de vie », a fait savoir le ministre Pierre Moreau.

Ce projet consistait en la construction d'une nouvelle caserne de pompiers afin que la Municipalité de Nomingue se conforme aux normes en vigueur. La nouvelle caserne loge maintenant tous les véhicules au même endroit, ce qui évite ainsi les délais d'intervention.

Située dans la région des Laurentides, la Municipalité de Nomingue fait partie de la MRC d'Antoine-Labelle et compte une population d'environ 2 025 habitants répartis sur un territoire de plus de 360 kilomètres carrés. La municipalité compte aussi près de 1000 maisons et chalets de villégiature.

Soulignons qu'en vertu des règles et normes du sous-volet 5.1 du PIQM, consacré uniquement aux projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire, le montant maximum des coûts admissibles pour ce projet a été établi à 1 159 465 \$. La contribution du gouvernement du Québec s'élève à 753 652 \$ et celle de la Municipalité de Nomingue à 405 813 \$.

Le volet 5.1 du PIQM

L'aide financière offerte au volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou conversion, ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens. Plus particulièrement, le sous-volet 5.1 est doté d'une enveloppe de près de 240 millions de dollars qui lui permet d'accompagner des municipalités dont la capacité financière est plus limitée dans la réalisation de travaux visant à répondre à des problématiques importantes associées à l'état de leurs infrastructures municipales de base, qu'elles soient à vocation municipale ou communautaire.

– 30 –

Sources : Catherine Poulin
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Affaires
municipales
et de l'Occupation du territoire
418 691-2050

Geneviève Latulippe
Attachée politique du bureau
de circonscription du député
de Chapleau et adjoint parlementaire du
ministre des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire (volet charte des
municipalités)
819 246-4558

Information : Audrey Garon
Direction des communications
Ministère des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire
418 691-2015, poste 3230